36e ANNEE Nº 41 — 5 Centimes — JEUDI 16 AVRIL 1896.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 34, et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 16 Avril

EXPÉDITION RUINEUSE

Oui, la campagne que les anglais ont entreprise contre le Soudan est aussi ruineuse qu'inutile, mais c'est surtout aux créanciers de la dette Egyptienne qu'elle est onéreuse. A Londres on s'entend à merveille à tirer son épingle du jeu et à s'enrichir aux dépens des autres. Voilà pourquoi l'Angleterre a prélevé sur la Caisse de la Dette les premiers frais de cette campagne, en attendant qu'elle fasse un nouvel appel de fonds, ce qui ne saurait tarder bien longtemps.

Non seulement l'expédition de Dongola a déjà absorbé les 5 200.000 francs votés par les commissaires allemand, anglais, italien et autrichien et avancés illégalement aux anglais. Mais le fonds spécial de réserve qui s'élevait au 1er mars à 12,300,000 francs a été lui aussi mis à leur disposition.

De sorte que l'Angleterre a déjà prélevé 17.500.000 francs.

Cette somme si élevée qu'elle soit n'est, pour ainsi dire, qu'un à-compte sur les dépenses énormes que nécessitera cette expédition, entreprise par la Grande-Bretagne dans un but d'intérêt égoïste. Le conseiller financier anglais du Caire ne fait aucune difficulté d'avouer que ces 17,500,000 francs ne paient que les dépenses du début et que, après avoir pris à la Caisse de la Dette les 7,800,000 qui restent à verser sur l'avance illégale de 500,000 livres égyptiennes, consentie par la commission de la dette, malgré l'opposition de la Russie et de la France, le gouvernement Egyptien demandera encore à la Caisse un second crédit de 26 millions de francs pour préparer les opérations militaires qui doivent avoir lieu en automne ; soit, ensemble 51,540,000 francs qui seront dépensés avant qu'un coup de canon ait été tiré par le corps expéditionnaire.

On voit par ces chiffres quelle lourde responsabilité ont accumulée les quatre commissaires qui, cédant aux suggestions de l'Angleterre, l'ont autorisée à prélever les frais de l'expédition sur la Caisse de la Dette.

Aussi, l'on commence à être très inquiet au Caire sur les suites de cette affaire. On prévoit, d'après les projets avoués des autorités anglaises, que tout le fonds de réserve général des créanciers de l'Egypte passera en entier dans les seuls préparatifs de l'expédition et que l'Angleterre sera inévitablement amenée à faire ensuite appel au fonds des économies des conversions de la dette, pour faire face aux dépenses de l'expédition soudanaise.

Il faut avouer que cette perspective n'est rien moins que rassurante ; d'autant plus que la campagne sera probablement plus longue qu'on ne se l'imagine à Londres et au Caire et que le corps expéditionnaire rencontrera de nombreuses difficultés.

Les informations venant du Soudan Egyptien et de Souakin, annoncent en effet que la nouvelle de l'expédition anglaise sur Dongola s'est répandue avec une grande rapidité non seulement dans tout le Soudan, mais encore parmi les populations au-delà des frontières. De sorte que les départs pour le pélerinage de la Mecque ont été suspendus et que l'on se prépare activement à la guerre. Les derviches de Fadocha et du Darfour ont été rappelés sur Omdurman où le calife se propose de réunir une armée de plus de cinquante mille hommes pour repousser les anglais qu'il cousidère comme des envahisseurs, à l'instar de Ménélik à l'égard des italiens.

Dans une lettre qu'il a adressée à un cheikh d'Assouan, ce calife déclare qu'il est toujours prêt à se soumettre à l'autorité du khédive, représentant du sultan, mais qu'il est résolu à résister jusqu'à la mort à une expédition venant d'Egypte, aussi longtemps que les Anglais occuperont ce pays.

Il ajoute qu'il sait que les Anglais veulent le faire assassiner, mais qu'il a pris toutes ses précautions pour qu'aucun des prisonniers européens qui sont encore à son camp ne survive à cet assassinat.

Ces renseignements suffisent à montrer sous quel aspect l'expédition contre Dongola est envisagée par la population musulmane du Soudan. Une effervescence très vive règne dans ce pays, et des émissaires ont été envoyés dans les régions voisines pour soulever les populations et prêcher la guerre sainte.

N'avions-nous pas raison de dire que cette campagne sera aussi ruineuse pour l'Egypte que pleine de difficultés pour ceux qui l'ont entreprise ?

D'ailleurs il est bon de faire remarquer que, même en Angleterre, cette expédition rencontre une opposition d'autant plus vive qu'elle montre sous un jour peu favorable la politique, aussi peu scrupuleuse que profondément égoïste, du gouvernement de la reine. Nombre de journaux de Londres la blâment et la critiquent avec aigreur. C'est ainsi que l'*Echo* vient d'adresser un véritable appel à l'opinion publique, en invitant ses lecteurs à signer une pétition contre la campagne du Soudan.

La *Pall Mall Gazette* et d'autres feuilles qu'il est inutile de nommer, ne cessent de protester également contre l'occupation de l'Egypte et contre l'expédition soudanaise. Ces journaux indiquent les dangers que la politique ambitieuse du gouvernement de lord Salisbury fait courir à la Grande-Bretagne.

Il est certain qu'un revirement d'opinion s'est produit en Angleterre et qu'il va s'accentuant de jour en jour, en raison de l'attitude prise par la Russie et par la France dans cette affaire. Toutefois, nous n'irons pas jusqu'à prétendre que ce courant sera assez puissant pour décider le cabinet de Saint-James à suspendre l'expédition et à modifier ses sentiments à l'égard de l'Egypte. Néanmoins il n'est pas inutile de signaler ce fait ; il mérite de fixer l'attention des puissances et de la commission de la Dette égyptienne.

J. QUERCYTAIN.

INFORMATIONS

LES CONSEILS GÉNÉRAUX
ET L'IMPOT SUR LE REVENU

Le gouvernement n'a évidemment pas lieu de se montrer fort satisfait de la consultation des conseils généraux, relativement à son projet de réforme de l'impôt.

De tous les côtés, en effet, du nord et du midi, de l'est et de l'ouest, du centre et des frontières, arrivent des dépêches annonçant que les conseils généraux ont émis des vœux contre le projet du gouvernement ou en faveur de projets tendant à une réforme de l'impôt ; mais excluant nettement le principe de l'impôt global, de la progression et de la taxation arbitraire.

C'est à peine si trois ou quatre départements, parmi lesquels le Lot et la Haute-Garonne, se sont prononcès dans un sens favorable au projet du gouvernement.

La commission du budget peut actuellement présenter son rapport ; l'opinion publique consultée a répondu par la grande voix des assemblées départementales, qu'elle repoussait toutes les bases du projet gouvernemental. Il ne reste donc plus au ministère qu'à retirer son projet ou à se retirer lui-même ; ce qui serait beaucoup plus digne.

La France et l'Allemagne

Le *Gaulois* publie l'information suivante, que nous reproduisons à titre de curiosité :

« Si l'on en croit des indiscrétions venues de certains milieux diplomatiques, nous serions à la veille d'événements considérables qui changeraient la physionomie politique de l'Europe et modifieraient singulièrement les conditions de son équilibre.

» Il paraîtrait que, loin de nous soutenir mollement, comme on l'a parfois prétendu dans notre différend avec l'Angleterre au sujet de l'Egypte, la Russie nous pousserait au contraire, à aller de l'avant et à prendre l'initiative d'une action diplomatique devant aboutir à un congrès où il ne serait pas question seulement de l'Egypte mais où le cabinet de Saint-Pétersbourg aurait l'intention de poser les bases d'un remaniement complet de la distribution des forces européennes, à l'encontre de la Grande-Bretagne.

» Pour cela, il faudrait d'abord s'assurer de la majorité dans le congrès, qui ne pourrait être obtenue que par un rapprochement sérieux de l'Allemagne et de la France.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 44

LA FIANCÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

XXII

Liquidation

C'était M. Monsignour, bombardé inamovible en récompense de son zèle à faire exécuter les décrets du 29 mars.

Celui-là du moins s'empresserait de rendre une ordonnance de non lieu en faveur de M. de la Jaune, devenu la colonne de l'opportunisme. On aurait ainsi satisfait aux exigences de l'opinion, persuadée — la naïve — qu'il y avait justice égale pour tous.

Ce fut une immense désillusion.

Inamovible, M. Monsignour s'avisa d'être indépendant, impartial et décidé à remplir strictement son devoir, livrer le coupable à la cour d'assises s'il le méritait tout comme son prédécesseur.

Vainement on lui expédia du ministère, émissaire sur diplomate, vainement lui promit-on un avancement considérable s'il savait ne rien trouver de concluant.

Rien n'y fit. A tout le monde il déclara qu'il fallait faire son deuil de le voir magistrat sans conscience. Il ne se prêterait jamais à une comédie honteuse. On lui enlèverait «l'instruction» si l'on voulait, mais il resterait intègre.

Intègre !... Ce mot avait à ses yeux l'auréole de la gloire. Au millieu de la latitude universelle cet homme entendait ne dépendre que de la Loi ..

Il mit donc beaucoup de zèle à instrumenter. Désireux de trouver en M. de la Jaune un innocent, mais soucieux de la vérité confiée à sa perspicacité, il sut provoquer les aveux les plus complets de l'accusé.

Le député, las de lutter, affaissé sous le poids de ses remords, fit au magistrat une peinture navrante des souffrances de sa vie, il étala ses misères, ses jours sans pain, ses nuits de travail, ses études immenses, ses âpres désirs de fortune, sa soif de richesse pour Ida, pour Ida seule, sa fille adorée. Puis il montra cette folie furieuse de jouissance immédiate qui s'était emparée de son être tout entier et l'avait poussé à armer la main de Souchet, cet homme dont il avait voulu faire son jouet sans parvenir à en abaisser le caractère, Il s'accusa nettement d'avoir perpétré le meurtre de Jeuriot son frère naturel et de Philipine Rueil, qui en savait trop. A cette vie tout entière de passion il fallait un châtiment, il le savait.

Homme de la Loi, investi du mandat glorieux de représentant du peuple, fonction sublime qui surait dû, par la majesté qui l'entoure, suffire à l'ambition, il avait foulé aux pieds la Loi. Il se sentait descendu au niveau des plus misérables malfaiteurs...

Il disait tout cela sans éclat, l'allure dégagée de cette surexcitation naturelle au bandit que la société vient d'acculer et qui cherche à lui en imposer, afin de bénéficier du doute et échapper ainsi à la suprême expiation.

M. Monsignour l'écouta le cœur palpitant d'émotion.

Il était de ceux qui trouvent les misères morales plus dignes de pitié que les infortunes matérielles.

Aussi, lorsque l'inculpé lui demanda d'abréger les formalités de l'instruction pour le délivrer d'une existence désormais intolérable, lui promit-il de le faire humainement. Il tint parole.

Dans cette affreuse situation, l'atitude d'Ida fut touchante Tandis que la malédiction publique s'acharnait contre ce grand coupable, elle n'eut sur les lèvres que de douces paroles et dans le cœur que la pitié filiale la plus touchante, car cet homme, tout criminel qu'il fût, cet homme était son père.

Par une faveur toute particulière on lui permit un matin de voir l'accusé dans la cellule de Mazas.

Et comme M. de la Jaune, suffoqué de sanglots suppliait son enfant de lui pardonner la honte qui désormais allait couvrir son nom, elle répondit de sa pure voix d'ange.

— Je n'ai rien à vous pardonnez, mon père : c'est pour me faire une fortune que vous vous êtes exposé à cette épouvantable situation. Je dois prendre ma part de responsabilité. Et je le fais en vous chérissant, en vous honorant, en vous respectant.

— Oh ! mon chérubin, murmura l'infortuné en couvrant de baisers le front de l'enfant adorée Ton père est purifié par toi !...

.....

Le parquet ayant jugé nécessaire une nouvelle descente sur le lieu du crime, la justice se transporta rue Saint-Joseph.

Dans le laboratoire se trouvaient réunis Aurélien, Mlle Pimponneau, Sublimé et Ida. La jeune fille avait demandé la faveur de soutenir son père dans cette suprême épreuve.

Quand à miss Edwige elle s'était empressée de ne pas déférer à la citation. De Saint-Pétersbourg où elle se trouvait, presentement, à la remorque de quelque boyard possesseur de mines dans la Caucasse, elle défiait bieu tous les papiers timbrés de France.

On s'était décidé à l'y laisser pour ne pas se donner l'embarras de l'expulser plus tard, comme une étrangère gênante.

Aurélien paraissait affecté du plus sincère désespoir.

Sa pensée le reportait à ce dernier repas fait en la compagnie de l'assassin, au-dessus des deux cadavres.

Sa main crispée semblait presser encore celle de Souchet, humide du sang de M. Jeuriot et de Philippine Rueil.

A côté de lui Sublimé versait des larmes sincères.

Son énergie l'avait tout à fait abandonné. Maintenant qu'il avait accompli l'œuvre à laquelle il s'était dévoué, maintenant qu'il avait démasqué les assassins de son regretté patron, il n'avait plus le cœur à la gaîté dont on l'a vu constamment faire parade. La vue même de Mlle Pimponneau qui gardait sur lui son œil hardi, n'avait plus le pouvoir de l'attendrir.

La singulière demoiselle, seule parmi ces gens émus conservait sa superbe allure. Son contentement était tel depuis quelques jours, qu'elle avait renoncé à tous les remèdes, les potions, les cataplasmes et des pilules de santé. Fière du résultat de sa coopération, elle ne pensait plus qu'au bonheur qui lui était réservé dans une quinzaine.

Songez donc que Sublimé lui avait accordé sa main.

Cela avait été décidé par le télégraphe entre Paris et New-York... Car il paraît que le wedding-room avait produit des résultats, et Sublimé se croyait, d'honneur, teuu à réparation.

....

Lorsque Ida vit entrer son père entouré des hommes

» Et comme la question de l'Alsace-Lorraine serait un obstacle insurmontable à ce rapprochement, on commencerait à la résoudre indirectement en donnant à la France, au point de vue de sa frontière, une compensation de nature à la satisfaire, au moins d'une façon partielle.

» En d'autres termes, on reporterait sa limite, non à la ligne du Rhin qui resterait à l'Allemagne, mais à la Meuse, avec annexion de la Belgique jusqu'à la Hollande qui, par une alliance ou autrement, serait appelée à faire partie de l'empire allemand.

» Tel est le plan hardi que l'on prête au prince Lobanoff et auquel on assure que l'empereur Guillaume serait disposé à se rallier. »

NOUVELLES DU TONKIN

Marseille, 14 avril.

Les journaux du Tonkin, arrivés, hier, par la malle anglaise, apportent les nouvelles suivantes :

Hué. — D'après les renseignements venus de Thaïng-Uyen, une bande assez forte ayant été signalée venant de Vun-Hanh, le garde principal Meilhou, parti de Soncod, en reconnaissance est tombé dans une embuscade à la pagode de Lougtran. Il a été tué, ainsi que le linh qui marchait en avant.

Une tentative d'assaut des pirates contre le poste, a complètement échoué. Les cartouches de dynamite de l'adjudant ont produit un résultat heureux. La bande assaillante s'est retirée avec pertes.

Le 29 février, le commandant Bailly télégraphie que la bande de pirates de Langcolum, éprouvée par le tir des fusils Lebel, a évacué ses positions. La bande s'est fractionnée en plusieurs groupes et de Langhen, point situé sur la route de Yenbinhxa, s'est dirigée vers l'Est. On annonce la réapparition de la peste bubonnique à Hongkong.

TROUBLES A MADAGASCAR

La *Liberté* publiait mardi soir un télégramme que son correspondant de Tananarive lui adressait par voie de l'île Maurice :

Port-Louis, 14 avril.

Trois français tués à Manarinsoa, route de Tsinjoarivo, après résistance cinq heures contre centaines Fahavolos armés fusils. Cinquante morts, autant de blessés. Ambatondrajaka près Alaotra, menacé.

Cette dépêche montre que les incursions des Fahavolos, que les correspondances particulières arrivées par les derniers courriers signalaient aux alentours de Tananarive, prennent un caractère alarmant.

Manarinsoa, où a eu lieu la rencontre, est un point situé à 40 kilomètres environ au sud-est de Tananarive, sur la route qui, passant par Tsinjoarivo, conduit à la capitale dans le sud de l'île.

Ambatondrajaka, au contraire, que la dépêche donne comme menacée par les Fahavolos, se trouve à 180 kilomètres environ au nord-est de Tananarive, à une dizaine de kilomètres du lac Alestra. Ambatondrajaka est défendu par un fort hova, construit à une altitude de 820 mètres.

Dépêches officielles

Le ministre des colonies et le ministre de la guerre, ont reçu, de leur côté, des dépêches de Madagascar, qui confirment les renseignements que nous donnons plus haut.

En effet, le résident général de Madagascar a envoyé au ministre des colonies plusieurs télégrammes signalant des actes de brigandage dans la région d'Ambatomainty et près de Manarintsoa.

L'agitation semble avoir surtout un caractère anti-religieux.

Trois missionnaires accompagnés de leurs interprètes et de quelques serviteurs, ayant été découverts par les rebelles ont été poursuivis et tués par eux, après une vive résistance.

Les corps des victimes ont été transportés à Tananarive pour y être inhumés.

L'action militaire

Tandis que le colonel Combes reprenait le mouvement dans le nord de l'île, le général Oudry se portait au sud à la poursuite des bandes.

Celles-ci sont dispersées sur une étendue superficielle assez vaste ; mais elles sont incapables d'opposer une résistance sérieuse à nos troupes qui leur ont infligé des pertes sensibles.

De notre côté nous n'avons eu que quatre blessés.

Le gouvernement de la reine nous a prêté, dans ces circonstances, le concours le plus complet.

L'Affaire Lebaudy

Nouveaux scandales annoncés

C'est le vendredi, 24 avril, c'est-à-dire dans huit jours, que viendra, devant la chambre des appels correctionnels, l'affaire des chantages Lebaudy.

MM. Urich de Civry et de Cesti, les deux seuls condamnés du procès en première instance, ont, comme on le sait, fait appel et il paraît que, cette fois, ils comptent tous deux se défendre avec une énergie extrême.

Le *Paris* a reçu à ce sujet, d'une personne amie de la famille de Civry, les renseignements suivants :

« L'affaire Lebaudy, nous a-t-elle dit, n'a pas été jugée à la 10e chambre. Le procès auquel on a assisté n'a été qu'une sorte de paravent destiné à masquer les vrais scandales ; mais, cette fois, il est probable que le paravent sera crevé et qu'on verra apparaître les choses les plus inattendues.

» M. de Civry, soyez-en certain, cette fois, se défendra ; il dira ce qu'il lui a répugné de dire en première instance ; car il ne voulait pas, lui qui dirigeait un journal militaire, porter une accusation contre les officiers.

» Mais maintenant qu'il a été condamné, qu'il faut avant tout qu'il se défende, il n'aura plus aucun scrupule, il dira ce qu'il sait ; il dira ce dont on l'avait chargé et qu'il n'a pas voulu faire. Il dira enfin pourquoi il a considéré comme nécessaire d'attaquer M. Lebaudy, afin de dégager sa responsabilité des intrigues nouvelles, des négociations tombant sous le coup de la loi, engagées par différentes personnes qui ont comparu au procès comme témoin, alors qu'elles étaient les principaux coupables.

» Car le procès déjà jugé a été la plus étrange comédie. On auratt pu retrouver, dans la poche du témoin, des débris sérieux des millions disparus et aucun des accusés, sauf M. de Cesti, n'avait reçu un centime du jeune Max.

» Mais pour aujourd'hui, il m'est impossible d'en dire davantage. Revenez me voir quelques jours avant le procès. »

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Nomination

M. Bernardin, sous-préfet de Carpentras, ancien secrétaire général de la Préfecture du Lot, est nommé sous-préfet de 1re classe à Bastia.

Contributions directes

Par arrêté du 20 mars 1896, M. Tulet, contrôleur de 1re classe à St Céré, a été nommé contrôleur hors classe sur place.

Par arrêté du 4 avril 1896, M Davidou, contrôleur de 2e classe à Gourdon, et non installé, passe avec son grade dans le département de la Dordogne.

RENOUVELLEMENT
DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le Préfet du Lot, officier de l'Instruction publique,

Arrête :

Article 1er. — Les électeurs du département du Lot sont convoqués pour le dimanche, 3 mai prochain, à l'effet de procéder au renouvellement intégral des conseils municipaux.

Art. 2. — Seront admis au vote les électeurs inscrits sur les listes électorales définitivement arrêtées le 31 mars dernier.

MM. les Maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret règlementaire du 2 février 1857, il y aurait lieu d'apporter des modifications à ladite liste électorale, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant les dites modifications, qui ne doivent comprendre que les additions ou retranchements ordonnés par décision du juge de paix, et la radiation des noms des électeurs décédés ou privés des droits civils ou politiques par jugement ayant force de chose jugée.

Art. 3. — L'élection aura lieu au chef-lieu de chaque commune, à la mairie et dans les sections autorisées, en l'une des salles de la maison d'école des filles ou de garçons.

Le scrutin sera secret.

Les électeurs apporteront leurs bulletins préparés en dehors de l'Assemblée ; ces bulletins seront sur papier blanc et sans signes extérieurs.

Art. 4. — Le nombre des conseillers à élire dans chaque commune demeure fixé, conformément à l'article 10 de la loi du 5 avril 1884.

Art. 5. — L'élection aura lieu au scrutin de liste, c'est-à-dire que chaque électeur portera sur son bulletin autant de noms qu'il y aura de conseillers à élire dans la commune ou section de commune dont il fera partie.

Art. 6. — Le bureau de vote de chaque assemblée sera composé d'un président, de quatre scrutateurs et d'un secrétaire choisi par eux parmi les électeurs et n'ayant que voix consultative.

La présidence des réunions électorales appartiendra aux maires, adjoints ou conseillers municipaux dans l'ordre du tableau.

Les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents à l'ouverture de la séance sachant lire et écrire, rempliront les fonctions de scrutateurs.

Art. 7. — Dans les communes dont l'Assemblée électorale aura été divisée en bureaux de votes, le résultat du dépouillement arrêté et signé par chacun des bureaux sera porté par le président au bureau du chef-lieu. Le recensement des votes et la proclamation des résultats sera opérée dans le bureau du chef-lieu, en présence des présidents des autres bureaux.

Art. 8. — Dans les communes divisées en sections électorales dont chacune élit un nombre de conseillers porportionné au chiffre des électeurs inscrits, le résultat du dépouillement arrêté et signé par les membres du bureau de chaque section, sera remis au maire qui fera parvenir le procès-verbal à la préfecture.

Art. 9. — Nul ne peut être élu au premier tour de scrutin, s'il n'a réuni : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits. Au deuxième tour de scrutin, l'élection aura lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

Art. 10. — Le scrutin sera ouvert le dimanche 3 mai 1896, de 7 heures du matin à 5 heures du soir.

Le deuxième tour sera renvoyé de droit au dimanche suivant, de 7 heures du matin à 5 heures du soir.

Le dépouillement des votes devra se faire immédiatement après la clôture du scrutin.

Art. 11. — Les procès-verbaux des opérations électorales seront dressés en double expédition. L'un des doubles sera, immédiatement après ces opérations, adressé à la préfecture, avec toutes les pièces qui devront y être annexées ; cet envoi sera fait directement pour l'arrondissement de Cahors, et par l'intermédiaire de MM. les Sous-Préfets pour les autres arrondissements. — *Un extrait en sera immédiatement affiché par les soins du maire.*

Art. 12. — Les réclamations seront consignées au procès-verbal, sinon elles devront être déposées au secrétariat de la mairie dans le délai de cinq jours à dater du jour de l'élection ; elles pourront aussi être adressées à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture dans le même délai.

Le préfet du Lot,
DRUARD.

Commission départementale

Séance du 13 avril

Tous les membres de la commission sont présents.

M. le Préfet assiste à la séance.

1° Vieillards et infirmes hospitalisés en 1895. — Subvention aux communes. — Etat approuvé.

2° Assistance médicale gratuite. — Etat approuvé.

3° Assistance médicale gratuite : Achat de lunettes spéciales pour M. Lamouroux demeurant à St-Céré. — Avis favorable ; 2° Achat d'un appareil pour Mme Marie Rescoussié, demeurant à Lalbonque. — Avis favorable.

4° Secours à domicile. — Placement de la jeune Rouquié, du Boulvé. — Avis favorable.

5° Secours à domicile. — Placement des époux Vidal, de Viazac. — Avis favorable.

6° Le Vigan. — Maison d'école. — Demande d'abandon du rabais. — Avis favorable.

7° Mandats émis pendant le mois dernier. — Acte est donné.

8° Relevé des emprunts et des dettes des communes au 31 décembre 1895. — Acte est donné.

9° Caillac. — Réparation à l'école des filles. — Virement de crédit. — Adopté.

10° Brengues. — Chemin vicinal ordinaire n° 6. — Avant-projet. — Approuvé d'utilité publique.

11° St-Médard-de-Presque. — Chemin vicinal ordinaire n° 7. — Approuvé d'utilité publique.

12° Sabadel (Latronquière). — Chemin ordinaire n° 4. — Classement. — Adopté.

CONSEIL GÉNÉRAL

Voici en quels termes M. de Verninac a souhaité la bienvenue à M. le préfet du Lot, dans la séance de lundi :

Nous savons que nous trouverons en vous, a dit M. de Verninac, un républicain sincèrement dévoué aux idées de progrès démocratique qui sont les nôtres, et aussi un administrateur intelligent et actif. Nous espérons bien que nous continuerons avec vous cette collaboration cordiale que nous avons pratiquée avec votre prédécesseur, et qui est toute dans l'intérêt de la République et du département.

M. Druard a répondu :

Je remercie l'honorable président du conseil général des paroles de bienvenue qu'il vient de m'adresser. J'en suis vivement touché. Républicain de tradition et de principe, les républicains du Lot peuvent avoir dans leur nouveau préfet la plus absolue confiance.

Au point de vue administratif, je tiens à ce que soient promptement expédiées, dans mes bureaux, et par mes collaborateurs, les affaires de ce département si intéressant, dont les enfants se sont si vaillamment conduits en 1870, et ont contribué à payer de leur sang, sur les champs de bataille de la Loire, la rançon de la patrie.

Avoir administré le département qui a donné le jour à l'illustre organisateur de la défense nationale, à Gambetta, dont le nom resplendira à travers l'histoire, à côté de celui des héros qui, chez tous les peuples, ne désespèrent jamais de leur pays sera, messieurs, le suprême honneur de ma vie.

Je vais commencer la tournée de révision et m'enquérir sur place des besoins des communes, aller au milieu des populations, m'entretenir avec les élus du département, déférer à leurs vœux, à leurs désirs, lorsque ces vœux et ces désirs ne sont pas contraires à la loi, car le respect dû à la loi est le seul frein dans les sociétés démocratiques, car le seul moyen de faire de la bonne administration est de faire aimer la République.

Je sollicite maintenant, messieurs, votre bienveillance. Je suis sûr qu'elle me sera accordée et je vous en exprime à l'avance ma plus sincère gratitude. (Applaudissements).

Le président a ensuite donné lecture de plusieurs vœux déposés et qui sont renvoyés à l'examen de la commission. Un de ces vœux, présenté par M. Talou, est favorable au projet d'impôt général et progressif sur le revenu proposé par le ministre des finances.

Après quelques observations présentées par M. Vival au sujet d'un dossier relatif à la construction d'un chemin d'Assier à Espédaillac, le président lève la séance.

---

de justice, elle se jeta dans ses bras, en sanglottant.

M. de la Jaune ne put cacher son désespoir. il demanda à M. Monsigueur, d'une voix étranglée par l'angoisse d'être laissé seul avec elle.

L'excellent juge ne crut pas devoir se montrer rigoureux. Il accorda l'autorisation.

Tout le monde se retira.

A peine furent-ils hors de la vue des gardes de la sûreté que la jeune fille dit vivement à son père, à voix basse :

— Je vous aime, mon père, et je vais vous le prouvez. Prener ceci !

Bapidement, il saisit l'objet que lui présentait Ida.

Et d'un mouvement plus prompt que la pensée il porte à ses lèvres une fiole en verre bleu. C'était celle que Souchet, l'assassin, avait donnée à sa fiancée dans l'antre de Boby, Ruelle pourrie.

Cette fiole contenait de l'acide prussique.

Lorsque les magistrats rentrèrent on releva un cadavre.

.....

Ce que voyant, M. Monsignour laissa tomber sur Ida un affectueux regard de pitié.

Plus une larme dans les yeux de la jeune fille impassible devant le corps de son père.

On entendit le juge murmurer :

— Ils vont me révoquer, mais il n'importe, j'ai fait mon devoir, et cette enfant a fait le sien.

.....

A sa majorité Ida est entrée en libre possession des 2,200 000 francs rapportés nets de New-York par son père.

Elle a fait venir Aurélien de l'institution Harrouel.

En présence de M. Monsignour, elle lui a remis cette grosse fortune, refusant, dit-elle cet argent exécrable à cause duquel Laurent son fiancé et son père étaient morts.

.....

L'excellent juge a un fils qu'il adore et qui sera certainement digne de lui.

Il est, malgré son jeune âge, l'un de nos avocats qui promettent le plus à l'éloquence française.

L'autre jour, au Palais, en sortant de son cabinet, M. Monsignour lui a dit affectueusement :

— Une jeune fille aussi belle, aussi pure, aussi noble de cœur, aussi graude d'âme n'a nul besoin de dot pour trouver un mari digne d'elle. Puisque cette enfant te plait fais t'en aimer et je te donne mon consentement Je sais bien que mes camarades vont crier comme des imbéciles et me traiter de bête. Il m'importe peu ! Vois-tu, mon fils faisons un peu de bien quand les autres font tant de mal.

M. Monsignour fils ne demanderait pas mieux que d'adorer cette créature idéale, hélas ! ses généreux efforts pour conquérir l'amour de la jeune fille se briseront contre le désespoir éternel d'Ida...

Dans son cœur brisé, Ida restera toujours la fiancee de Laurent, la fiancée de l'assassin.

FIN

Bien privilégiées mais bien rares sont les personnes qui ne savent par expérience ce qu'a de pénible la toux, quand elle prend le caractère de quintes, c'est-à-dire de secousses réitérées et rapprochées : tous les organes de la poitrine et même le corps tout entier en sont ébranlés. C'est aux malheureux qui en sont ainsi affligés qu'il est charitable de rappeler les bienfaits de la Pâte Regnauld et du Sirop Regnauld.

Séance du 14 avril 1896

Présidence de M. de Verninac, président.

Le préfet assiste à la séance. Sont absents, MM. Roques et Murat.

Divers vœux sont déposés et renvoyés aux commissions.

Acte est donné du relevé des états d'emprunts communaux. La retraite de M. Gratias, concierge du palais de justice, est liquidée à 1,105 francs.

Sur la proposition de M. Talou, sont rattachés au budget de 1896 les crédits pour l'installation de deux chambres d'isolement à l'Ecole normale d'instituteurs.

La retraite de M. Guiraudies, chef de division est liquidée à 3,000 francs.

Un secours de 100 francs est accordé à la veuve Combecave.

Sur la proposition de M. Lachièze, une somme de 1,000 francs, votée pour le pont de Gluges et non dépensée, est retournée à la commune de Martel.

M. Malvy appelle l'attention du conseil sur les différences des sommes payées aux planteurs de tabac aux magasins de Cahors. Il demande l'égalité.

Sur le rapport de M. Vival, sont adoptés : le renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie de Lacapelle-Marival ; d'une lacune du chemin de grande communication n° 40 entre Cornac et Bretenoux, et le classement d'un chemin entre Miers et Bretenoux est repoussé. Le projet de réfection d'un caniveau dans la traverse de Castelnau, est renvoyé avec avis favorable à la commission des finances.

Sur le rapport de M. Marcenac, sont désignés comme membres de la commission de surveillance de la ferme-école du Montat : MM. Pauliac et Pradines ; comme membre de la commission des primes aux cultivateurs de lin et de chanvre, M. Duphénieux.

Au sujet de demandes des communes pour réparation aux édifices du culte, le conseil classe les demandes de la manière suivante : Biars, Saint-Sauveur-la-Vallée, Marminiac, Mechmont Souillac, Anglars-Juillac.

Sur le rapport de M. Grimal, avis favorable est donné à une création de foire à Lauzès le 28 avril.

Acte est donné au préfet du dépôt du dossier relatif à la demande d'une section électorale à Albas.

Le conseil adopte un vœu déposé par M. Cocula au sujet de la réduction à neuf jours du délai de garantie imposé aux vendeurs d'animaux atteints de la tuberculose.

A la suite d'une longue discussion sur divers rapports relatifs à l'assistance médicale gratuite, le conseil renvoie à la commission des finances.

Sur la proposition de M. Linol, le conseil décide le transfèrement du siège de la mairie de Nozac à Auniac.

Le projet de création de bergerie départementale est ajourné.

La séance est levée à 5 heures et renvoyée à demain mercredi, 2 heures.

Séance du 15 avril

La séance est ouverte à 2 heures.

Absents : MM. le comte Murat, Longpuech, Delpon et Duphénieux.

M. Rey propose que les cantonniers des chemins vicinaux touchent leur traitement pendant la période des vingt-huit jours et des treize jours. — Adopté.

M. Delport, au nom de la commission des finances, propose d'accorder à l'orphelinat agricole d'Arnis une subvention de 540 fr. pour trois boursiers. — Adopté.

Sur les *desiderata* du corps médical du Lot, M. Malvy, rapporteur de la commission des finances, propose de ne pas augmenter le crédit de 25,000 fr. de l'année 1895 et de porter ce crédit à 29,000 fr. pour l'année 1896. — Adopté.

Le même rapporteur propose qu'on ne fasse subir qu'une réduction de 10 p. 0/0 au lieu de 20 p. 0/0 aux mémoires présentés par les pharmaciens pour l'assistance gratuite. — Adopté.

L'Impôt sur le revenu

Le Conseil examine le vœu suivant déposé par M. Talou à la séance de lundi :

« Considérant que l'impôt doit être supporté par tous les citoyens, suivant leurs facultés et leur état et que notre système fiscal actuel le répartit d'une manière injuste ;

» Considérant que le projet proposé par le gouvernement et dont le principe vient d'être voté par la Chambre des députés, en faisant cesser cette injustice, réaliserait une grande réforme démocratique ;

» Considérant, en effet, qu'il aurait pour résultat d'exonérer le pauvre et de frapper le riche, puisque la contribution personnelle et mobilière et l'impôt des portes et fenêtres serait remplacé par un autre impôt, mis à la charge exclusive des contribuables ayant un revenu annuel supérieur à 2,500 fr. ;

» Considérant que l'impôt devant être payé par chaque citoyen proportionnellement à sa fortune, il n'y a de véritable proportion que dans la progression ;

» Considérant que par le vote du projet de M. Doumer, une grande partie de la population des villes et la grande masse des cultivateurs seraient dégrevés d'une manière très sensible ;

» Le Conseil général, émet le vœu, que le parlement vote le projet d'impôt général et progressif sur le revenu proposé par M. le ministre des finances.

» Signé : MM. Talou, Vival, Pauliac, Cocula, Delport, Feyt. »

Autre vœu :

MM. Cangardel, Delpon, Brugalières, Duphénieux émettent le vœu que l'impôt atteigne davantage la richesse acquise, et allège les charges grévant le travail en général, sous toutes ces formes et l'agriculture en particulier.

Ces deux vœux sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Le Conseil général renouvelle le vœu en faveur de l'impôt sur le revenu, voté par lui en 1895, et félicite le gouvernement d'entrer dans la voie des réformes démocratiques. »

Ce texte est voté par 19 voix contre 3.

Le conseil a accordé la concession du tramway de Bretenoux à St-Céré, à M. Rougié pour une durée de cinquante ans.

Sur le rapport de M. Rey, le conseil a émis le vœu qu'un chemin de fer à voie étroite partant de Lalbenque et aboutissant à Moissac, soit déclaré d'utilité publique.

C'est la troisième voie ferrée que l'on demande de Cahors à Moissac.

Le conseil, considérant qu'une grande mortalité sévit au 7e régiment d'infanterie et qu'elle peut être attribuée au surmenage des troupes, émet le vœu que l'administration militaire prenne les mesures nécessaires pour concilier la santé des soldats avec les exigences du service militaire.

La séance est levée à 6 heures et la sessioa est close.

Réception au Cercle républicain

La réception faite par le cercle républicain aux membres du Conseil général, a été des plus brillantes. Les salons étaient trop étroits pour contenir l'affluence qui s'y pressait.

Nous reproduirons, dans notre prochain numéro, les toasts qui ont été portés dans cette réunion.

Obsèques

Ce matin, ont eu lieu, les obsèques de Mme Boissié, belle-sœur de M. Roussel, conseiller d'Etat.

L'assistance était nombreuse.

Nous adressons à toute la famille l'expression sincère de nos condoléances.

Instruction primaire

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie en date du 8 avril, M. Landes, élève-maître, sortant de l'école normale, est nommé instituteur-adjoint stagiaire à Terrou, en remplacement de M. Lagarrigue, appelé précédemment à d'autres fonctions.

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie, en date du 14 avril, Mme Guiraud, institutrice-adjointe stagiaire à Cahors (place Thiers), est nommée, sur sa demande, directrice de la classe enfantine de l'école de la rue Fénelon à Cahors, parmutation avec Mme Monteils, appelée en la même qualité, sur sa demande, à l'école de la place Thiers.

Institut Pasteur

Sur les 1,520 personnes traitées en 1895, à l'Institut Pasteur, le Lot en a envoyé 16.

Proportionnellement à la population, le Lot est un des départements dont le chiffre de vaccinés contre la rage, a été le plus élevé pendant cette année 1895.

Arrestation

On se rappelle que le 21 décembre dernier Valentin Lacarelle, dentiste à Cahors, quittait furtivement notre ville en compagnie d'une femme mariée qui emportait une somme assez importante soustraite à son mari.

Les fugitifs s'étaient réfugiés à Pampelune, où Lacarelle vient d'être arrêté pour complicité de vol.

La femme n'a pas été poursuivie, son mari ayant retiré sa plainte.

L'extradition de Lacarelle a été demandée au gouvernement espagnol.

L'assassinat de Cajarc

On écrit de Figeac :

« L'enquête semble établir que Hèque n'a pas été volé. Il avait en effet, emprunté à Loupiac une somme de 50 fr. pour aller à la foire de Cajarc, et pouvait avoir 10 ou 15 fr. de plus sur lui.

» Dans la journée, il avait acheté et payé un veau de 35 fr. Dans ses poches, on a retrouvé un peu plus de 15 fr.; il a, sans nul doute, dépensé la différence.

» Il pourrait donc avoir été assommé dans une rixe et jeté à l'eau pour retarder la découverte du cadavre et rendre un peu plus difficiles les investigations de la justice.

» On nous affirme que le parquet croit être en ce moment sur une bonne piste. »

On écrit de Cadrieu :

« Samedi matin, un homme de taille moyenne, boiteux d'une jambe, arrivait à la première heure à Cadrieu. S'étant arrêté devant un four où une femme introduisait des fagots, il demanda à cette dernière où était la pâte destinée à la cuisson. L'autre lui indiqua du geste un chai à proximité du point où avait lieu la conversation.

L'inconnu raconta alors qu'il venait de trouver sur la route, à une distance d'environ 200 mètres, une hachette qui avait dût être perdue ; et pendant que la femme allait à la recherche de cet outil de campagne, le passant jeta dans le four un paquet de linge qu'il dissimulait sous ses vêtements. Il eut même soin d'en assurer la combustion en précipitant un nouveau fagot dans le fours.

Cet individu s'écarta bientôt, se rendit dans un café où l'on causait de l'assassinat qui avait eu lieu la nuit aux portes de Cajarc, et ayant appris d'un consommateur que les gendarmes étaient à la recherche du meurtrier, il s'enquit de la direction prise par ces militaire.

Avisé que la maréchaussée s'était portée vers Montbrun, il prit un chemin opposé, pria un batelier de le passer sur la rive gauche du Lot et gagna l'Aveyron.

Quant à la femme, elle était revenue au four rapportant la hachette qu'elle avait trouvée à l'endroit indiqué.

Crégols

La commune de Crégols vient de faire une grande perte.

M. Parra Aquilin, maire de la commune depuis 16 ans, vient de décéder à un âge peu avancé ; mais une maladie impitoyable est venue le prendre à l'affection de ses parents et de toute la commune.

Les obsèques ont eu lieu dimanche dernier. Tous les habitants de la commune, et un grand nombre des communes voisines ont tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

M. Delmas, au nom du conseil municipal, a lu un discours où il a retracé tous les travaux d'amélioration obtenus et exécutés sous sa direction. Si la commune a des routes qui la desservent en tous sens, c'est à lui qu'on le doit. Si l'église est reconstruite à neuf (un vrai bijou d'architecture), c'est encore à lui qu'on en est redevable. En un mot, depuis qu'il était maire, tout son temps a été employé à faire le bien-être de sa commune.

Flaujac

Un cas de croup s'est produit dans notre commune ces jours derniers. M. Lacoste, médecin à Livernon, a pratiqué une injection de sérum antidiphtérique, qui a amené la guérison du jeune malade.

Labastide-Murat

Par suite du mauvais temps, la foire du mois d'avril a été presque nulle. Très peu de bestiaux aux divers foirails et par conséquent pas de marchés. Le blé est au prix habituel, le plus beau 11 fr. 50. Le maïs, 9 fr. L'avoine, de 5 à 6 fr. La volaille de 0.50 à 0.55 la livre. Les œufs, 0.40 la douzaine.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME des 16 et 19 Avril

De 4 à 5 heures

Le Drapeau, pas redoublé	Leroux.
La Grande Duchesse	Offenbach.
Les Gardes de la Reine, valse	Godfrey.
Les Huguenots, bénédict. des poig.	Meyerbeer.
Pantins et ficelles, polka	Merelly.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1219e livraison (11 avril 1896). — Le roman de l'armurier, par Danielle d'Arthez. — Le tambour à travers le siècle, par E. Duhousset. — L'industrie de la pierre ponce, par Daniel Bellet. — Avec les brigands, par C. Dixon. — La bicyclette, par Edmond Renoir. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, E. Zier.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages et des voyageurs* — Sommaire du N° 15. (11 avril 1896). — 1° A travers la Bosnie-Herzégovine, par M. G. Capus, avec douze gravures d'après des dessins ou photographies. — 2° A Travers le Monde. — Tombouctou : Touareg, Maures et Songhaï ; Excursion géologique : Les fossiles des Terrains Carbonifères; etc., etc. ; Bibliographie ; Six gravures d'après des photographies. — 3° Conseils aux voyageurs. — La Photographie dans les voyages. — Excursion en Grèce. — Dernières nouvelles. — Chaque livraison, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LE MUSÉE DES FAMILLES (60e année) paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 1er avril 1896 : Une fête de Flore, par J. A. E. — Histoire de l'Art et de l'Ornement, par Ed. G. et Marie G. — Nouvelles observations sur les cigales, par J. H. Fabre. — Le secret du docteur Saint-Jacques, par Sixte Delorme. — Causerie de quinzaine, par E. Muller. — A la guerre comme à la guerre, par G. Duval. — Mademoiselle de Fierlys, par Dillaye. — L'alchimiste, par A. Genevay. — Gaietés du mois, par Willy. — Notes de musique : Orphée, par Frank Archet. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par A. Reyna, V. A. Poirson, Gerse, J. Girardet, Nehlig, Godefroy, Gaillard, etc. et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Sommaire du 12 avril 1895 : Machine à calculer : P. Lauriol. — Les constructions de la marine de guerre britannique : D. B. — Valeur sanitaire du pavage en bois : Dr Z... — La photographie pratique : X..., ingénieur. — Les rayons X et le diamant : Abel Buguet et Albert Gascard. — Comment on adresse les chiens de cirque : Pierre Hachet-Souplet. — Congrès de Carthage. — Comment les fleurs attirent les insectes : Henry Coupin. — Accumulateur à navettes : J. Laffargue. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 7 avril 1896 : Ch. de Villedeuil. — La bise du 9 janvier 1896 : Pierre Munier.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (N° 19)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. — Recettes et procédés utiles. — Bibliographie.

Un numéro, 0 fr. 50.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

Bourse de Paris

Cours du 16 Avril 1896

RENTES

3 0/0	compt.	101 35
3 0/0 amortissable	compt.	100 25
4 1/2 0/0	compt.	106 10

A LA BOULE D'OR

H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

La chaleur et l'antisepsie combinées arrêtent rapidement les rhumes, la toux, les catarrhes, la grippe, l'influenza ; la chaleur, c'est une question de vêtements, l'antisepsie c'est le *Sirop phéniqué de Vial*.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des *Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes*, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la *Chlorose* et l'*Anémie* ; il convient à tous les tempéraments affaiblis.

Paris, 165, rue Saint-Honoré.

A LOUER

Dans une jolie maison, un appartement bien composé.

S'adresser : 25, rue du Lycée, 25.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire

1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2e Itinéraire

1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarifs spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versâ*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demandeen soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gacogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarnetc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guétary (halte), Hendaye. Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours,** non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'Aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *trois jours* au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de Marsen. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessos, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations **gratuites** par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8f en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS.

(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).

BUREAUX 5, Bd Montmartre, Paris *(Téléphone)*.

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, *Boulevard Montmartre, Paris* et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Etranger.

PIANOS

MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis **8** *fr. par mois à l'année*

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. ***VIGOUROUX,***
Organiste de la Cathédrale et professeur de piano,
Rue Clément-Marot, **CAHORS**

GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

Clément La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe	500 fr.	pneumatique	DUNLOP	Bicyclette de luxe pr dames		575 fr.	pneumatique	DUNLOP
id. n° 1	375 fr.	—	—	id	n° 1	id 450 fr.	—	
id. n° 2	325 fr.	—	—	id	n° 2	id 375 fr.	—	

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, **A CAHORS.**

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay × Couderc, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi *franco* des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis **80 fr.** la barrique logé et en sus *franco* sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.

Prix : **3 fr.** (franco poste).

4me édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES,** Chevalier du Mérite Agricole, à **VIRE,** par Puy-l'Évêque (Lot).

DÉPOSÉ

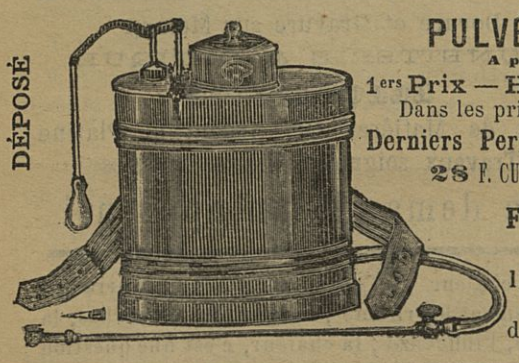

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1ers Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — **32** F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné Psoriasis, Herpès, Prurigo Pityriasis, Lupus, etc., etc.

MÊME DES

Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les **HOPITAUX** avec le plus grand succès et *présenté à l'Académie de Médecine* ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2me jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Méd. Spéc., ancien Aide-Major des Hôpitaux Mres, 9, rue de Turin, PARIS. *Consultations gratuites par Corresp.*

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, ue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1re marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — *Prix très réduits* sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France ..... 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.